

auront l'occasion d'étudier en détail ce problème important lors de la première lecture du bill, quand il sera disponible. On pourra l'approfondir lors de l'étape de la deuxième lecture.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, c'est là une des questions les plus importantes dont sera saisi le Parlement, et le fait de la présenter au dernier moment et en dernière heure ne lui enlève en rien son importance. En effet, je suis surpris que cette question, qui est d'une si grande importance pour la Confédération canadienne, n'ait pas été présentée plus tôt à la Chambre pour qu'elle puisse lui accorder toute l'attention exigée par sa nature et son importance.

Bien que le ministre des Finances ait souligné le fait qu'il s'agit d'une mesure d'un caractère provisoire, le gouvernement du Canada n'a pas formulé ni déclaré sa politique, pas plus qu'il n'a l'intention de le faire actuellement. Néanmoins, l'expérience passée a prouvé que les choses provisoires présentées comme telles deviennent, dans bien des cas, la politique permanente. En effet, les sentiers de la mise à essai se transforment souvent en routes de l'expérience. Pour cette raison, on aurait étudié de façon très approfondie cette question et son importance. Plusieurs de mes collègues auraient traité de la question et il en serait résulté que les modifications substantielles inhérentes aux idées que le gouvernement a exprimées relativement à certaines provinces auraient fait l'objet d'un examen du Parlement, ce qui aurait assuré que ce que l'on fait maintenant ici, quand on le fera, est dans l'intérêt du Canada et renforce la Confédération au lieu de l'affaiblir.

J'aimerais avoir l'assurance du ministre que, dans le cas où cette résolution serait adoptée—et afin de protéger nos droits, nous nous proposons de l'adopter sur division—aucune mesure ne sera prise par le gouvernement fédéral pendant les mois qui s'écouleront d'ici la reprise du débat et la décision finale des provinces du Canada sur cette question. En d'autres termes, l'adoption de cette résolution intérimaire ne doit pas être interprétée comme étant la décision finale de la Chambre.

Nous estimons que les opinions sont très partagées sur cette question. En faisant un exposé de la situation, le ministre a été plutôt sommaire. J'ai l'impression qu'il l'a été délibérément afin d'indiquer que quatre ou cinq arguments plaident la nécessité d'agir, et afin que l'attitude du gouvernement, tout en n'étant pas fixée définitivement, reçoive l'appui de la Chambre, et que plus tard les membres de la Chambre se voient devant un fait accompli.

Jusqu'où irons-nous dans ce sens? En acceptant la généralité de l'idée d'option ne prenons-nous pas une option en vue de démembrer la nation? Ce point de vue est de plus en plus exprimé. Lorsque cette question est placée à côté de certains autres plans du gouvernement, lorsqu'on voit les changements qui se produisent ou qui sont anticipés ou attendus, et par suite de la conduite des affaires par le gouvernement dans certains sens, il y a plusieurs Canadiens qui se demandent si c'est une mesure, lorsque prise dans l'ensemble avec d'autres, qui porte des mauvais présages pour l'unité nationale.

J'ai devant moi un éditorial de la *Province* de Vancouver du 2 octobre dernier, où l'on émet ce point de vue. L'avis de ce journal est qu'on fait marche arrière. L'éditorial poursuit ainsi:

...les provinces veulent se retirer des recettes et des responsabilités partagées. Si elles ne sont pas prudentes, il pourrait arriver un moment où il n'y aura plus rien d'où elles pourront se retirer.

L'éditorial se termine ainsi:

Si l'union fait la force, il est peut-être ironique qu'au moment même où le Canada est sur le point de célébrer son centenaire, le gouvernement adopte une mesure législative qui pourrait être un pas décisif en vue de la désintégration de notre Confédération.

C'est un point de vue qu'on exprime d'un bout à l'autre du pays.

Nous voulons étudier sérieusement la question, monsieur le président. Nous voulons définir clairement notre attitude, afin qu'il n'y ait aucun malentendu; le fait que nous envisagions aujourd'hui l'adoption de cette résolution ne doit aucunement être interprété comme une approbation de la ligne de conduite à laquelle songe le gouvernement. Le but des Pères de la Confédération était de mettre sur pied une nation unie. Ils ne croyaient pas en un Canada formé de deux nations. Ils n'acceptaient pas le principe d'un État dans l'État. Ils n'acceptaient pas le principe que les provinces, ou l'une d'entre elles, puissent devenir des États associés. Macdonald, Cartier et tous les premiers ministres qui se sont succédé jusqu'au premier ministre actuel ont suivi, au cours des ans, une ligne de conduite conforme aux principes impératifs qui ont servi d'assises à la Confédération. «L'unification du Canada» n'est pas une expression nouvelle et ne traduit pas non plus une idée nouvelle. Les Pères de la Confédération entendaient que nous formions une seule nation où nos droits constitutionnels seraient assurés, prévus et préservés. Nous, du parti conservateur, sommes allés plus loin que le gouvernement libéral de 1945 et 1949 lorsque nous avons dit clairement qu'on ne saurait enfreindre nos droits constitutionnels et qu'on ne pourrait les modifier sans l'assentiment unanime, non seu-